ARRÊTÉ NO 030-10-2019

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit :

- 1. L'Arrêté no 030-00-2019 intitulé « Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » est modifié :
 - a) en agrandissant une zone RM (zone mini-maison (unimodulaire)) à partir d'une zone RC (zone résidentielle multifamiliale). Les propriétés concernées sont situées sur la rue Réginald et portent les numéros d'identification (NID) 20356556 et 20419842. Le but de cette modification est de permettre l'agrandissement d'un parc de minimaisons (unimodulaire) afin d'y aménager 7 nouveaux lots.
 - b) en abrogeant l'article 4 de la « Partie A Titre et désignation du secteur » dudit arrêté et en le remplaçant par ce qui suit :
 - « 4. Le territoire est divisé en zones délimitées sur le plan joint à l'Annexe A et intitulé « Carte de zonage » en date du 28 octobre 2019, modifié de la façon indiquée sur l'Annexe « A-1 » jointe aux présentes et en faisant partie. »

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): Le 14 mars 2022

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): Le 21 mars 2022

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: <u>Le 28 mars 2022</u>

TROISIÈME LECTURE (par son titre):

et adoption

Le 28 mars 2022

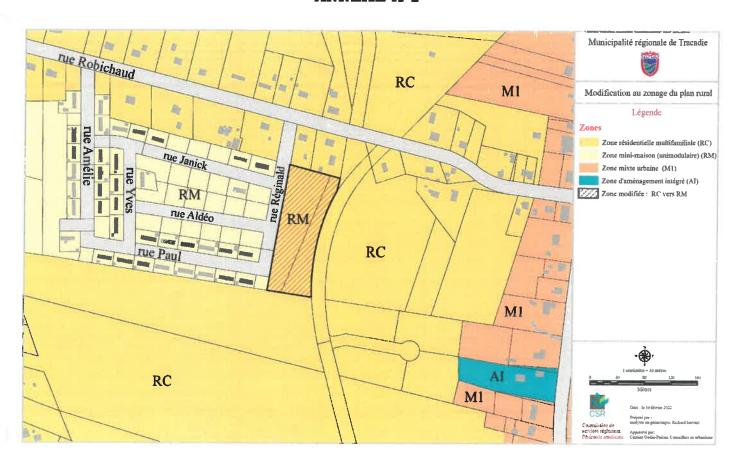
Denis Losier

Maire

Joey Thibodeau Greffier municipal INCORPORÉE
1er JUILLET 2014
NOUVEAUBRUNSWICK
BRUNSWICK
PALITÉ RÉGION

Municipalité régionale de Tracadie

ANNEXE A-1



I certify that this instrument is registered or filed in the County Registry Office, New Brunswick J'atieste que cet instrument est enregistré ou déposé au bureau de l'enregistrement du comté de

Nouveau-Brunswick

2022-04-04 11:30:21 42480765

date/date / time/houre number/numéro

Registrar-Conservateur